Formations modulaires en moxibustion

MODULE 1:
LES BASES DE LA
MOXIBUSTION







Formation « MOXIBUSTION base 1»

Présentation de la formation

Méthode de soin faisant partie de la médecine traditionnelle chinoise (MTC), la moxibustion est l'art d'utiliser la combustion de la poudre d'armoise dans le but de produire un effet thérapeutique induit par la chaleur.

Elle permet de prendre en charge un grand nombre de pathologies et d'obtenir, grâce à la précision des moyens mis en œuvre, des résultats thérapeutiques ne pouvant être atteints par d'autres méthodes.

Cette formation est une introduction aux différentes modalités d'utilisation de l'armoise, et autres méthodes, dans le but de rétablir les fonctions déficientes.

Vous apprendrez à comprendre les pathologies sous l'angle de la moxibustion.

Vous développerez votre sens de l'écoute et votre attention dans l'évaluation des déséquilibres du corps.

Vous maîtriserez les différentes techniques de base de la moxibustion, direct et indirect, d'origine chinoise et japonaise.

Le formateur:

JAFER Dimitri est kinésithérapeute spécialisé en thérapie manuelle asiatique (Acupnucture, tui na, qi nei zang,..) et en chaines musculaires.

Passionné par l'étude de l'énergétique, il s'est formé dans ses différentes approches occidentales et orientales (Acupuncture, Massage traditionnel chinois, bioénergie, géobiologie, MTC, feng shui, ...) ce qui lui permet d'avoir une vision globale de nos disciplines et d'en embrasser les différentes implications sur le corps et l'esprit.

Il vous transmettra durant cette formation plus de 25 ans d'expérience dans les domaines de la santé et de l'énergétique appliquée. Vous y découvrirez des méthodes rarement enseignées et un approfondissement de techniques appliquées tant chez l'adulte que chez l'enfant.

Programme:

Aspects théoriques :

- Introduction
- L'acteur principal : l'armoise
- Les autres moyens d'action
- Les méthodes de moxibustion

Méthodes directes

- Cônes
- Grains de riz
- Sur support
- ...

Méthodes indirectes

- Rouleaux
- Tiger warmer
- ...

Indications, contre-indications, précautions

Introduction aux 8 règles diagnostics

Mise en pratique :

Méthode de palpation Test des méridiens Akabane

Moxibustion et pathologies ostéoarticulaires

- Cervicalgie
- P.S.H.
- Lésion de la coiffe des rotateurs
- Épaule gelée
- Epicondylite
- Lombalgie
- Sciatalgie
- Coxarthrose
- Gonarthrose
- Entorse de la cheville

INFORMATIONS PRATIQUES

Dates des modules

- LUNDI 17/11/2025
- LUNDI 05/01/2026

Horaire de 9h00 à 17h00

Condition financière

- > 250€ à régler comme suit:
 - 150€ faisant valeur d'inscription
 - 100€ à régler lors du premier module de la formation

Le montant inclus:

- Les notes de cours
- Les cours magistraux
- Le matériel pour les pratiques
- Les collations durant les pauses
- Le thé, l'eau et le café

Lieu de la formation :

Centre TELLURA

Rue de l'école,31

5150 FRANIÈRE

CENTRE TELLURA

Centre de formation en énergétique

Administration : Rue Biname Bajart 32/2 5170 bois de villers

Mail: formationstellura@gmail.com

Formation «MOXIBUSTION base 1 » Promotion 2025

Modules	Nombre	Coût cours
Acompte faisant valeur d'inscription	1	150€
«MOXIBUSTION BASES 1»	1	100€
Total à payer sur le compte BE67 3632 5736 5187		250€

(Compléter lisiblement en caractères d'imprimerie majuscules - les documents illisibles seront refusés)

Nom et prénom :	
Rue et n° :	Code Postal
VilleTéléphone fixe :T	'él. portable :
E-mail :	
Date de naissance :	
Profession actuelle :	
Numéro de T.V.A. (si d'application) :	
Le soussigné s'inscrit contractuellement aux cours complets cochés ci-dessus et particulières ainsi que du programme et se déclare sans réserve d'accor B E 6 7 3 6 3 2 5 7 3 6 5 1 8 7 du centre TELLURA au moins 15 jou s'engage à honorer les engagements annoncés dans sa documentation et à resparticipant autorise les prises de vues durant les cours, et l'utilisation de	rd avec elles. Il verse le montant requis au compte bancaire rrs avant le début des cours. De son côté le centre TELLURA pecter les conditions générales. Lors de son inscription, le
Signature du candidat	CENTRE TELLURA
(Précéderlasignature de la mention « lu et approuvé »)	Signature et cachet
Date :	

Conditions générales d'inscription

- Le présent contrat lie le (la) candidat(e)-étudiant(e) sous-signé(e) et TELLURA SRL.
- 1. Les formations sont ouvertes à toute personne ayant atteint ou atteignant dans le courant de l'année d'inscription l'âge de dix-huit ans,
- 2. L'inscription se fait suivant les modalités et conditions définies suivantes :
- 2.1. Le contrat d'inscription est dûment complété et signé (page inscription et page conditions générales).
- 2.2. Tout dossier incomplet ou illisible est considéré comme nul et non avenu.
- 2.3. Le contrat d'inscription est envoyé par mail ou via formulaire numérique marquant accord au présent contrat.
- 2.4. L'envoi d'une inscription ne vaut que comme candidature. Son acceptation et l'attribution d'une place définitive n'interviennent qu'après paiement de l'entièreté de la formule d'étude choisie.
- 2.5. L'inscription engage le(a) candidat(e) **pour le Cycle entier.** En signant le contrat d'inscription, le(a) candidat(e) étudiant(e) s'engage à payer le coût des études complet. Aucune réduction ou remise ne sera accordée pour raison d'absence, de retrait ou de renvoi.
- 2.6. L'étudiant ne sera autorisé d'accéder aux cours qu'après que toutes les modalités d'inscription et de paiement ont été réglées. Aucun document (attestation, certificat ou autre) ne sera remis tant que toutes les obligations administratives et financières n'ont pas été remplies.
- 2.7. TELLURA SRL se réserve le droit de refuser des inscriptions et ce par décision simple et sans recours. Il se réserve également le droit d'exclure tout participant en cours d'études, sans préavis ni remboursement quelconque, s'il contrevient à la loi, la déontologie, au règlement interne et en cas de tout comportement contraire aux usages et à la courtoisie, y compris celui pouvant porter atteinte au bien- être physique et moral des participants et des collaborateurs et au bon déroulement des séminaires, ainsi qu'aux biens de tiers loués et/ou prêtés à l'organisateur.
- 2.8. Si les quotas d'inscription ne sont pas atteints et que TELLURA SRL annule totalement une ou plusieurs formations avant le premier cours, il s'engage à rembourser intégralement tous les montants perçus.
- 3. L'accomplissement de toutes les obligations administratives et financières quant à l'inscription, donnent au/à la candidat(e) l'accès aux classes de cours (exception faite des stages pratiques organisés par ailleurs) et donnent droit à la réception des notes éventuelles
- 4. Les frais d'étude seront payés comme convenu selon modalités d'inscriptions, en cas d'annulation de la part du candidat aucun remboursement ne sera effectué.
- 5. Tous les montants sont payables en Belgique, uniquement sur le compte **BE67 3632 5736 5187** TELLURA SRL, tous frais bancaires à charge du candidat.
- 6. Les cours se tiennent aux endroits et aux dates indiqués dans la documentation. TELLURA SRL se réserve le droit de modifier les lieux et dates sans que ces modifications ne puissent être invoquées comme raison de changement ou d'annulation du présent contrat.
- 7. Les participants reçoivent en fin de formation une facture et un certificat de participation, à faire valoir au point de vue fiscal et comme preuve de formation exigée par les assureurs et/ou les organisations professionnelles.
- 8. L'organisateur décline toute responsabilité relative à l'usage indu qui peut être fait du contenu des présentes études.
- 9. Tout étudiant ayant suivi tout ou partie du programme pédagogique de TELLURA SRL, s'engage formellement à ne pas enseigner une ou plusieurs matières figurant au programme de formation, sauf accord contraire avec le Directeur de formation, pendant une période de trois ans pleins à compter de la date de l'obtention du diplôme final ou toute autre date à laquelle il a arrêté ses études. Tout contrevenant à cette convention s'engage à payer un dédommagement équivalent à un minimum de 200.000€.
- 10. Les activités du centre TELLURA SRL sont couvertes par une assurance en responsabilité civile. Pour tout risque pouvant engager directement ou indirectement la responsabilité personnelle de l'étudiant, y compris toutes les activités et actes liés directement ou indirectement au cours, celui-ci est invité à souscrire une assurance personnelle en responsabilité (RC) auprès de l'assureur de son choix. L'étudiant est également tenu de disposer d'une assurance maladie- invalidité accidents régulière et valide pour la Belgique.
- 11. Le contenu des présents séminaires est couvert par les droits d'auteur. Il est interdit de le copier et de le diffuser par quelque moyen que ce soit sans l'accord écrit de l'organisateur. Les enregistrements audio et audio-visuels sont interdits pendant les cours.
- 12. En cas de force majeure l'organisateur se réserve le droit de remplacer un ou plusieurs intervenants. En cas d'annulation des séminaires par l'organisateur en cours de formation, celui-ci s'engage à rembourser les montants perçus dans leur intégralité, proportionnellement aux jours de séminaires non dispensés.
- 13. En cas de litige, le for juridique est le tribunal de Namur.

Date et signature du candidat :

(Précéder la signature de la mention « lu et approuvé »)